



SOCIÉTÉ DES AMIS
DE VERSAILLES



DONATION, LEGS ET
ASSURANCE-VIE



LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VERSAILLES, UNE INSTITUTION CENTENAIRE

Fondée en 1907 pour remédier à l'état de délabrement des châteaux de Versailles et de Trianon, la *Société des Amis de Versailles* est reconnue d'utilité publique depuis 1913. Forte de plus de 5 000 membres et du soutien de nombreux mécènes, elle œuvre depuis plus de cent ans à la restauration, à l'embellissement et au rayonnement du château et du domaine de Versailles.

Présidée depuis 2009 par le baron Roland de l'Espée, la *Société des Amis de Versailles* se développe aussi à l'international grâce au précieux relais de sociétés « sœurs » mobilisées à ses côtés : *The American Friends of Versailles* et *The European Friends of Versailles*, respectivement basées à Chicago et à Bruxelles.



« Ce n'est pas un palais, c'est une ville entière. Superbe en sa grandeur, superbe en sa matière. »

– Charles Perrault (1628-1703), « Le Siècle de Louis le Grand », 1687

NOS MISSIONS

- ⑤ Concourir à la restauration et à la conservation du château et du domaine national de Versailles par le biais d'opérations d'envergure ou d'accompagnement du Château lors de ses campagnes de mécénat et par la mobilisation de fonds auprès de particuliers et d'entreprises.
- ⑤ Contribuer à l'enrichissement des collections de la résidence royale par des acquisitions, notamment dans le cadre de la campagne de remeublement menée par le Château.
- ⑤ Faire rayonner ce patrimoine mondial au travers de nombreuses activités culturelles dans le cadre de notre programme trimestriel et par l'organisation d'évènements dans les murs du Château : visites privées, conférences-débat, soirée privées...
- ⑤ Diffuser la connaissance de Versailles par des publications dont *Versalia*, la revue scientifique de renommée internationale éditée par la *Société des Amis de Versailles*.
- ⑤ Promouvoir des actions pédagogiques contribuant à faciliter l'accès du plus grand nombre à la connaissance de Versailles.
- ⑤ Mobiliser des actions internationales en faveur de la restauration de Versailles à travers ses sociétés sœurs.



QUELQUES RESTAURATIONS



Détail de la restauration du Boudoir de Marie-Antoinette dit « Cabinet de la Méridienne »,
2013-2015



Pièce des Bains de Marie-Antoinette, restaurée grâce aux
European Friends of Versailles, 2011-2012



Terme de Minerve,
Bosquet de la
Girandole, 2014

QUELQUES ACQUISITIONS



Portrait de la Comtesse Du Barry en Flore par François-Hubert Drouais, acquisition 2011



Assiette à fond vert, « à petites palmes », Manufacture Royale de Sèvres, acquisition 2005



Pliants provenant du Salon des jeux de la reine Marie-Antoinette au château de Compiègne, acquisition 2010

POURQUOI PENSER À LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VERSAILLES ?

Donner à la Société des Amis de Versailles c'est :

- 🕒 Apporter un soutien efficace à son action en l'inscrivant dans la durée et en contribuant à la transmission du Grand Patrimoine aux générations futures ;
- 🏛️ Donner à une organisation privée indépendante des pouvoirs publics et garante depuis plus d'un siècle de l'esprit et de la pérennité de Versailles ;
- 🎨 Affecter son don à une œuvre de restauration ou à une acquisition identifiée ;
- 👥 Pouvoir offrir un accès privilégié à quelques personnes de votre choix, à déterminer ensemble selon le montant du don ;
- 📖 Inscrire votre nom sur le Grand Livre du Mécénat de la *Société des Amis de Versailles* et laisser ainsi une empreinte pérenne de votre passion pour Versailles.

COMMENT SOUTENIR LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VERSAILLES ?

La *Société des Amis de Versailles* est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique (décret n°121 du 16 avril 1913), apte à recevoir assurances-vie, donations et legs en exonération complète de droits.

DÉSIGNER LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE VERSAILLES COMME BÉNÉFICIAIRE D'UNE ASSURANCE-VIE

L'assurance-vie est un contrat qui permet de constituer un capital transmissible seulement au décès. Il suffit simplement de désigner la *Société des Amis de Versailles* comme bénéficiaire.



EFFECTUER UNE DONATION

Une donation permet de transmettre un bien ou une somme d'argent.

Le donateur peut, en outre, préciser les conditions relatives à l'affectation de son don ou à la présentation et la conservation des biens transmis.

Elle peut prendre plusieurs formes :

- La donation simple : donation immédiate et en pleine propriété
- La donation avec réserve d'usufruit : si vous donnez la nue-propriété d'un bien mobilier ou immobilier à la *Société des Amis de Versailles*, vous en conservez la jouissance de votre vivant (garder l'objet ou occuper le bien).
- La donation temporaire d'usufruit : vous pouvez accorder à la *Société des Amis de Versailles* le droit de percevoir les fruits d'un bien (immeubles, titres...) pour une durée déterminée, de trois ans au minimum, avec une exonération d'ISF pendant la même durée.

PRÉVOIR UN LEGS

Un legs suppose la rédaction d'un testament et ne prend effet qu'au décès. Il est adapté à la situation personnelle de chacun.

- Le legs particulier : la *Société des Amis de Versailles* reçoit un ou plusieurs biens décrits dans le testament.
- Le legs universel : la *Société des Amis de Versailles* reçoit l'intégralité des biens du défunt.
- Le legs universel à charge de délivrer un legs particulier : la *Société des Amis de Versailles* reçoit l'intégralité des biens du défunt mais charge à elle d'optimiser fiscalement la transmission à un ou plusieurs de vos proches.

Un legs peut revêtir plusieurs formes : soit une rédaction manuscrite dite testament olographe, soit un acte notarié.



Pour toute question, il est possible de contacter directement la Société des Amis de Versailles ou votre notaire.



SOCIÉTÉ DES AMIS DE VERSAILLES

Château de Versailles
RP 834 - 78008 Versailles Cedex
Tel : 01 30 83 75 63
Fax : 01 30 83 75 19
mecenat@amisdeversailles.com

www.amisdeversailles.com

Association loi 1901 créée en 1907
reconnue d'utilité publique en 1913

Crédits photographiques : Couverture © Thomas Garnier - Une institution centenaire © Christian Milet, Thomas Garnier - Nos missions © Claude Rozier, Thomas Garnier - Quelques restaurations © Thomas Garnier (détail main), Christian Milet (Pièce des Bains), Christian Milet (Minerve) - Quelques acquisitions © Château de Versailles, Dist. RMN, Christophe Fouin (du Barry), Château de Versailles / Dist. RMN, RMN G.Blot (Assiette), RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Gérard Blot (plants) - Page 7 © RMN-Grand Palais (Château de Versailles) / Hervé Lewandowski (Chapelle Royale) - Contacts © Château de Versailles, Dist. RMN-Grand Palais / Jean-Marc Manai (toiture)

Conception graphique : Christophe Gourdy (d'après Studio KEROZEN) - avril 2015